

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11, L. 712-1, L. 712-2, L.713-1 et R. 719-79 ;
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;
Vu la charte de l'achat public de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;
Vu la nomination de Monsieur Jean-Paul Balayssac en tant que directeur de l'unité de recherche Laboratoire matériaux et durabilité des constructions (LMDC).

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul Balayssac, directeur de l'unité de recherche Laboratoire matériaux et durabilité des constructions (LMDC), à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

1.1 Domaine financier

Centre de responsabilités budgétaires	Centre financier
N2_301 MST2I	301Ro6 LMDC

- engagements juridiques de dépenses de fourniture, de service, de travaux, de personnel (vacations et heures complémentaires) et de mission, inférieurs à 50 000 € HT par acte, après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat pour le centre financier ci-dessus ;
- certifications et liquidations du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) de ce même centre financier ;
- certifications de l'acquisition du droit pour les recettes de ce même centre financier.

1.2 Marchés publics

- actes relatifs aux marchés de fournitures et de services pour les achats non couverts par un marché existant transverse et inférieurs à 50 000 € HT (sur un même groupe de marchandises et sur l'ensemble de l'année civile), dans la limite des crédits alloués, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et de la charte de l'achat public de l'université. Dans ce cadre le préalable requis est d'avoir désigné un correspondant achat au sein de la structure et que celui-ci ait suivi le cursus de formation assuré par la Direction des achats.

➤ Préparation et passation des marchés

- courrier d'information d'attribution du marché.

➤ Achèvement des procédures de marchés

- information aux candidats non retenus ;
- information aux candidats retenus ;
- formulaire de mise au point ;
- signature du bon de commande valant acte d'engagement jusqu'à 50 000 € HT ;
- mise en place et signature des marchés sans publicité ni mise en concurrence jusqu'à 50 000 € HT après avis conforme de la Direction des achats.

1.3 Domaine de la gestion du personnel

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés à l'unité de recherche excepté ceux dont le directeur est personnellement bénéficiaire :

- les ordres de mission des personnels placés sous son autorité ;
- les autorisations d'absence et de congés annuels des personnels placés sous son autorité ;
- les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service) ;
- les conventions de stage et d'accueil dans l'unité de recherche ;
- les actes relatifs à la gestion des horaires, des plannings de travail et des modalités de travail.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul Balayssac, délégation est donnée à Monsieur Martin Cyr et à Madame Laurie Lacarrière, directeurs adjoints de l'unité de recherche Laboratoire matériaux et durabilité des constructions (LMDC), à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'Université de Toulouse, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1^{er} de la présente délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul Balayssac, délégation est donnée à Madame Malika Chabbi, responsable du service de gestion financière de l'unité de recherche Laboratoire matériaux et durabilité des constructions (LMDC), à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'Université de Toulouse, les actes suivants :

- engagements juridiques de dépenses de fourniture, de service, de travaux, de personnel (vacations et heures complémentaires) et de mission, inférieurs à 50 000 € HT par acte, après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat pour le centre financier mentionné au point 1.1 de l'article 1^{er} de la présente délégation ;
- certifications et liquidations du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) de ce même centre financier.

Article 3

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

Article 4

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 5

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de l'unité de recherche et sur le site internet de l'université.

Article 6

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 12/07/2026

La délégente,
La présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy

La Présidente,
Odile RAUZY



Le délégataire,
Le directeur de l'unité de recherche
Laboratoire matériaux et durabilité des
constructions (LMDC)

Jean-Paul Balayssac

Jean-Paul BALAYSSAC

✓ Certifié par yousign

Les suppléants,

Le directeur adjoint de l'unité de
recherche LMDC

Martin Cyr

Martin CYR

✓ Certifié par yousign

La directrice adjointe de l'unité de
recherche LMDC

Laurie Lacarrière

Laurie LACARRIERE

✓ Certifié par youtrust

La responsable du service de gestion
financière de l'unité de recherche LMDC

Malika Chabbi

Malika CHABBI

✓ Certifié par youtrust